



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

ARRETE N° 2007-02-13-R-0024

commune(s) : Décines Charpieu

objet : **Désignation de membres de la commission composée en jury pour un appel d'offres ouvert - Passerelle modes doux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 12772

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 74 du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne, à madame la vice présidente Michèle Pedrini, délégation de signature ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la passerelle modes doux à Décines Charpieu par décision de la personne responsable du marché en date du 1er février 2007. Au terme des articles 74.III.4° alinéa du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury constituée selon des dispositions de l'article 24 du code des marchés publics,

les personnalités suivantes :

- monsieur Pierre Credoz, maire de Décines-Charpieu,
- monsieur Gilles Vesco, vice-président délégué aux modes doux ;

les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Eric Helin, ingénieur de l'école des Mines,
- monsieur Gueric Péré, urbaniste paysagiste DPLG,
- madame Anne Gardonni, architecte paysagiste DPLG,
- monsieur Pierre Soulard, ingénieur Ville de Paris,
- monsieur Cédric Giordano, ingénieur INSA.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 13 février 2007

Le président et, par délégation,
la vice-présidente chargée
des marchés publics,

Michèle Pédrini.